

## Expérimentation du Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)

Académie de Nancy-Metz  
Collège Jean Moulin  
57270 UCKANGE

Etablissement classé Zone d'Education Prioritaire

### Document 1 : l'expérimentation au collège en 2005/2006

#### Objectif

Rendre possible la réussite scolaire en redonnant les bases indispensables aux apprentissages chez les élèves en très grande difficulté de la classe de Sixième.

#### Finalités institutionnelles

L'objectif poursuivi répond à la volonté de l'école de **donner à chaque élève les mêmes chances**. Il s'agit également de **responsabiliser l'enfant par la pédagogie du contrat**. Enfin, c'est la **mise en œuvre** d'un dispositif prévu par la loi Fillon, le **PPRE**.

#### Caractéristiques des élèves

Il s'agit d'un public de Zone d'Education Prioritaire, les élèves retenus ont été identifiés par l'équipe pédagogique comme étant en très grande difficulté. Après une première sélection à l'aide des dossiers des Ecoles Élémentaires, les **critères de choix** ont été les résultats obtenus aux évaluations d'entrée en classe de Sixième, les tests effectués à la demande du Chef d'Etablissement et les résultats constatés par le Conseil de Classe réuni à la fin du premier trimestre. Les PPRE ont donc véritablement été mis en œuvre au deuxième trimestre de l'année scolaire, le temps pour l'équipe de penser le cadre d'actions à mettre en place, de s'approprier le cadre institutionnel puisqu'il s'agissait d'une expérimentation.

Les quatre élèves choisis présentent des **difficultés d'intégration** dans le système scolaire, s'inscrivent dans une **logique d'échec** de laquelle ils ne parviennent plus à sortir. Par conséquent, les professeurs doivent faire face à un **manque de motivation** et une **incapacité à saisir les enjeux et l'intérêt de l'Ecole**. De plus, ils sont d'**origine** étrangère, maîtrisent mal le Français et certains ne sont scolarisés en France que depuis moins de 4 ans. Les parents ne sont pas toujours en mesure de les aider dans leur travail scolaire.

#### Portrait des quatre élèves bénéficiant d'un PPRE

##### C.D.

##### Profil de l'élève :

curieuse, volontaire, envie d'avancer, de progresser mais pas sûre d'elle.

##### Apprentissage, compétence, niveau :

peu de mémorisation, difficultés d'apprentissage, peu d'autonomie. Tout juste au niveau requis en début CE2.

##### Contexte familial :

- vit dans une communauté où la scolarisation ne fait pas partie des pratiques culturelles, surtout chez les filles. Née en Allemagne, de parents originaires d'un pays de l'Est, elle vit

en France depuis 2 ans. Cette situation entraîne une confusion linguistique, sachant qu'elle parle une troisième langue (maternelle) à la maison.

- considérée comme primo arrivante, elle suit des cours de FLE (français langue étrangère) au collège.

Scalarisation :

Scalarisé dans un premier temps en Allemagne où elle a du apprendre à lire en allemand, puis en France, où elle a du réapprendre une autre langue.

**M.D.**

Profil de l'élève :

- travailleur, intéressé, partant.
- dans la communauté scolaire attitude souvent agressive avec les autres élèves et les enseignants. Système de défense qu'il a mis en place pour se protéger.

Apprentissage, compétence, niveau :

Bonne mémorisation à court terme. Lecture déchiffrage en progrès par contre grosses difficultés au niveau de l'écriture : formation des lettres, respect de l'orthographe, syntaxe ...

Tout juste au dessus du niveau requis en CE2.

Contexte familial :

primo arrivant, il suit des cours de FLE au collège.

Scalarisation :

Scalarisé en France depuis plusieurs années, il redouble sa 6<sup>ème</sup>.

**N.T.**

Profil de l'élève :

Elève angoissé, il est agité en classe. Il n'a pas compris pourquoi il bénéficiait d'un PPRE.

Apprentissage, compétence, niveau :

Niveau très faible, gros problèmes de compréhension et de lecture. Ecrit trop vite pour écrire toutes les lettres d'un mot.

Contexte familial :

Il est suivi à la maison, mais son travail n'est pas efficace.

**Y.U.**

Profil de l'élève :

Elève très actif à l'oral.

Apprentissage, compétence, niveau :

Bon niveau en mathématiques, problème de lecture.

**Ressources et contraintes dans l'établissement**

L'expérience s'appuie sur **l'équipe pédagogique** de la classe dont sont issus les élèves. A cette équipe s'ajoutent un certain nombre d'intervenants. Le **Principal Adjoint** de l'établissement dirige l'expérimentation et coordonne l'ensemble des actions menées. Il participe aux activités de remédiation mises en place auprès des élèves. Il rencontre les familles pour leur expliquer la démarche qui va être mise en œuvre. La **Conseillère d'Orientation Psychologue** a rencontré les élèves en amont. Elle a réalisé les tests pour écarter les élèves relevant éventuellement de la Loi n°75-534 du 30 juin 1975. On peut envisager son concours pour dialoguer avec l'élève en cours d'expérience. **L'Assistante Sociale** apporte son expérience pour contacter les familles qui doivent être étroitement associées au PPRE. Concrètement, c'est elle qui invite les parents au collège pour que le Principal Adjoint, le Professeur Principal et elle-même expliquent la démarche. Elle participe également aux activités de remédiation mises en place avec les élèves. **L'Inspectrice de l'Education Nationale** de la circonscription d'Uckange participe à la formation des enseignants quant à l'apprentissage de la lecture. Elle a un rôle d'expert et de ressource. Le **Professeur**

**Documentaliste** accueille les élèves au CDI pour de la remédiation en lecture. Un **Professeur des Ecoles spécialisé dans l'accueil des nouveaux arrivants** (CLIN – CLAD) donne des cours de Français supplémentaire aux élèves qui maîtrisent le moins la langue française. Les **écoles Primaires** du secteur apportent leur connaissance de la famille et des élèves dans le cadre de la liaison CM2 – 6<sup>ème</sup>. Elles apportent également des ressources dans l'apprentissage de la lecture. La **coordinatrice ZEP** peut apporter sa connaissance du terrain pour aider les acteurs à se rencontrer, à se concerter. Son action sera importante dans la poursuite de l'expérience pour les années à venir. La **Vie Scolaire** informe l'équipe éducative du comportement de l'élève avant, au cours et après l'expérience. Le pari est qu'un élève dans une situation de réussite améliore nécessairement son comportement au sein de l'établissement. Le **Centre d'Action Social** pourrait être associé pour poursuivre en dehors du temps scolaire les actions mises en œuvre au collège. On pourrait imaginer qu'il apporte l'aide que les parents n'ont pas le temps ou la capacité d'apporter. On peut aussi souhaiter qu'il forme les parents à pouvoir se charger eux-mêmes du suivi scolaire proprement dit. L'atout de toute cette organisation est la cohésion de l'équipe qui travaille dans le même sens, à petite échelle, avec pour objectif la réussite des élèves.

Les contraintes concernent essentiellement l'organisation matérielle. Premièrement, on regrette des incompatibilités **d'emploi du temps** des acteurs entre eux ainsi que des acteurs et des élèves. Le cours d'Anglais a lieu en même temps que le cours avec le professeur de Français Langue Etrangère. Le professeur de mathématiques, moyen supplémentaire en Aide au Travail Personnel (ATP), est contraint de rester quelques heures au collège lors d'une demi journée libre pour assurer cette heure. Ce problème peut être comblé en partie en pensant et organisant les PPRE dans le cadre de la préparation de la rentrée (choix de la part de la direction sur proposition des enseignants) et en partie par des **moyens horaires** supplémentaires pour se concerter et agir ensemble auprès des élèves. Se pose également le problème de la **formation** des acteurs, en particulier sur l'apprentissage de la lecture. On peut imaginer enfin la difficulté à **trouver des spécialistes** mobilisables rapidement (orthophonistes...).

### Quels sont les problèmes à résoudre et les objectifs d'apprentissage et de remédiation?

Pour l'équipe pédagogique, les problèmes à résoudre sont de trois ordres. Tout d'abord **résorber les difficultés de lecture**, en rendant plus facile et en augmentant la vitesse du déchiffrage pour faciliter la compréhension. Ensuite, **aider les élèves démunis face au travail** demandé par l'acquisition de méthodes d'apprentissage et d'organisation. Enfin, **remotiver les élèves** en les aidant à définir leur place au sein du collège et de la classe, en leur redonnant confiance et envie d'apprendre et en donnant du sens à la scolarité à travers un projet contractualisé.

La nouveauté du PPRE est de coordonner toutes les actions menées et d'apporter plus de professeurs pendant un temps (ce qui pose la question des moyens consacrés au PPRE, pour la présence devant les élèves retenus ET la concertation qui demande énormément de temps).

### Programme d'actions

- **Concertation** de l'équipe pédagogique pour le choix des élèves. Ce travail commence en amont avec les Ecoles Élémentaires qui informent le collège des difficultés rencontrées par l'élève et des actions mises en œuvre pour y remédier.
- Analyse plus fine des difficultés de l'élève après les **tests** d'entrée en Sixième. En cas de gros problèmes de lecture, on utilise les tests des Cours Élémentaires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année. Ces tests ne font que confirmer les choix préalables. L'analyse des résultats permet de faire émerger des compétences qui ne sont pas maîtrisées. Ainsi tel élève ne sait pas reconnaître les mots. Tel autre ne sait pas utiliser les marques typographiques de la phrase. Une liste des compétences testées est dressée pour chaque élève. On la lui explique.
- **Définition des objectifs** à atteindre. Ils sont listés à travers l'analyse des résultats des tests. Chaque élève se voit assigner et expliquer les objectifs à atteindre. Lors de chaque séance,

l'enseignant axe le travail sur une ou des compétence(s) précise(s). Il est difficile de trouver ou de créer des exercices et des modes de travail permettant la réalisation des objectifs visés.

- **Rencontre** avec les **parents** (Principal Adjoint, Assistante Sociale, Professeur Principal). L'objectif était de les informer de la démarche mise en place pour aider leur enfant, en détaillant les actions menées. Nous sollicitons leur aide à la maison (pour vérifier que le sac est préparé, pour s'intéresser longuement au travail fait par l'enfant). L'engagement du collègue et des parents était contractualisé dans un document écrit.
- **Rencontre** individuelle avec les **élèves** (Professeur Principal et intervenants).
- Nous avons eu pour souci de ne pas surcharger les emplois du temps des élèves, ni de les stigmatiser aux yeux de leurs camarades, par des heures supplémentaires de soutien. C'est pourquoi ont été mises en place un certain nombre d'actions, simultanément :
  - o **Pédagogie différenciée** dans les classes. Les élèves concernés sont par exemple pris ensemble par le professeur qui va leur expliquer le texte étudié, pendant que les autres élèves travaillent en autonomie. L'enseignant peut également choisir d'autres types de documents, plus simples, pour étudier une notion : pendant que la classe travaille sur un texte, les élèves les plus en difficultés travaillent sur des documents iconographiques. Cela passe aussi par l'utilisation d'un autre langage que le langage écrit classique, non compris car trop complexe. Par exemple, telle notion d'histoire (la colonisation grecque) sera expliquée par un logigramme plutôt que par quelques phrases complexes. Telle consigne de mathématiques sera donnée sous forme d'un schéma plutôt que sous forme d'énoncé traditionnel. Tout cela pour permettre aux élèves ne maîtrisant pas la langue d'acquérir les notions en même temps que le reste de la classe. La pédagogie différenciée fait en sorte de ne pas marginaliser les élèves les plus en difficultés en attendant que les actions menées avec eux leur permettent de faire un travail scolaire plus classique.
  - o **Aide au Travail Personnel** (professeur chargé de l'ATP). Le professeur, en liaison avec l'équipe pédagogique de la classe, travaille avec les élèves les plus en difficultés sur un texte qui sera étudié en classe entière lors du cours suivant. Ceci pour que ces élèves ne soient pas d'emblée mis en situation de ne rien comprendre à ce qui sera fait. Cela leur permet aussi d'avoir des choses à dire pendant le cours et leur redonne confiance. Tous les professeurs l'ont noté, au bout de quelques semaines, les élèves concernés n'hésitent plus à demander la parole. Souvent, ils donnent les réponses attendues. Mais quand bien même, ils ont compris que la classe était aussi le lieu où l'on avait le droit à l'erreur.
  - o **Soutien** en français et en mathématiques (Professeur chargé du soutien, Assistante Sociale, Professeur Documentaliste, Principal Adjoint, Professeur Principal). Le professeur chargé du soutien axe son travail sur l'acquisition des compétences définies suite à l'analyse des résultats aux tests. Les activités proposées sont diverses et permettent de nouer avec les élèves un lien affectif qui leur redonne confiance. L'adulte porte sur eux un regard bienveillant qu'il n'a peut être pas le temps ou la capacité de leur donner, avec la même intensité dans le cadre de la classe. Ce faisant, l'expérience a montré que les comportements qui posaient problème ont disparu : les élèves voient l'enseignant comme quelqu'un qui est là pour les aider, pour leur apporter des savoirs et des savoir-faire. Ils savent qu'ils peuvent se tromper, qu'ils seront aidés. De plus, ils comprennent bien plus qu'avant ce qui est fait en classe. L'ennui lié à l'incompréhension est donc fortement réduit. Puisqu'ils osent participer en classe, ils n'ont plus à adopter des comportements perturbateurs pour se faire remarquer.
  - o Travail avec le **Professeur Documentaliste**. Lorsque les élèves concernés par le PPRE ont une heure de permanence, ils vont systématiquement au C.D.I. pour poursuivre les activités menées en soutien ou pendant les heures d'ATP. Le travail est axé sur la maîtrise de la langue. Le professeur documentaliste redonne goût à la

lecture, montre par des activités d'écriture que l'élève produit des phrases qui ont du sens, même si elles sont mal retranscrites sur le papier.

- Travail **d'apprentissage de la langue française** avec le professeur des écoles (CLIN – CLAD) qui intervient dans toute la ZEP (écoles élémentaires et collège).

### **Organisation dans le temps souhaitable pour les années à venir**

En fin d'année scolaire, un repérage des élèves les plus en difficulté serait effectué lors de la rencontre entre les Professeurs des Ecoles chargés des CM2 et les Professeurs du collège. Cela permettrait un suivi plus ciblé dès la rentrée et un repérage plus précis des problèmes. Une fois passés les tests de sixième et les premières évaluations par les enseignants de sixième, on pourrait procéder au choix des élèves. Il serait bon que cela soit fait pour les vacances de la Toussaint. C'est à ce moment que le choix des élèves serait effectué.

Le processus de rencontres et de définition des objectifs serait enclenché. À chacune des vacances scolaires, le Professeur Principal ferait le point avec l'équipe pédagogique pour voir les progrès effectués et redéfinir les objectifs à atteindre. Au retour des vacances, pour lui laisser le temps de faire le point, il en discuterait avec l'élève et ses parents pour remédier aux problèmes mis en évidence, réorienter les actions et surtout mettre en évidence les progrès au fur et à mesure de l'année, toujours en contractualisant les objectifs.

Jean-Baptiste RIBON, professeur d'Histoire Géographie, professeur principal